

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 19 février 2021 – 19h00
- Salle des Fêtes -**

Sous la présidence de : Monsieur PERRIN Frédéric, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Présents : PERRIN Frédéric, Maire - SCHLUPP Corinne, 1^{er} adjointe - MAURER Pascal, 2^{ème} adjoint - MINOUX Jean-Marc, 3^{ème} adjoint - MORO Christine, 4^{ème} adjointe - BARADEL Pascal, conseiller municipal délégué - DIDIERJEAN Audrey, conseillère municipale - ROMAN Julien, conseiller municipal - FISHER RUBIELLA Sylvie, conseillère municipale - CLAUDEPIERRE Marion, conseillère municipale - PETITDEMANGE Florent, conseiller municipal - MASSON Gabrielle, conseillère municipale - MICLO Martial, conseiller municipal - BIANCHI Jean-Noël, conseiller municipal -/

Absent excusé et non représenté : CALONEGO Mélissa, conseillère municipale -/

Absent non excusé : -/

Absente excusée qui a donné procuration : -/

Date de convocation : 15/02/2021

Secrétaire de séance : CLAUDEPIERRE Marion, conseillère municipale -/

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- ***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE***
- 2- ***ECOLE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2021-2022***
- 3- ***FORET - ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX 2021***
- 4- ***MATERIEL POMPIERS - VENTE DU CAMION CAMIVA - OFFRE A 8.000,00 €***
- 5- ***BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49) - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT***
- 6- ***BUDGET REGIE MUNICIPALE (M4) - PRIX DU KWh - VENTE DE CHALEUR***
- 7- ***TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES***
- 8- ***FONDATION DU PATRIMOINE - ADHESION 2021***
- 9- ***BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - APPROBATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020***
- 10- ***BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021***
- 11- ***COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS***

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres ; il est commenté par le Maire.
Aucune observation n'est formulée ; il est adopté à l'unanimité.

Madame CLAUDEPIERRE Marion a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. ECOLE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2021-2022 POUR TROIS ANNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine MORO, 4^{ème} Adjointe.

Madame MORO explique au Conseil Municipal que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a débuté sa campagne d'organisation du temps scolaire. En effet, les délibérations arrêtant le rythme scolaire doivent être réitérées tous les trois ans. Ainsi, la délibération de notre commune datant du 23 mars 2018 doit être renouvelée.

Afin d'engager cette procédure, Madame WIRSUM, Directrice de l'Ecole du Bonhomme, a réuni le Conseil d'Ecole en date du 16 février 2021. Le compte-rendu sera alors adressé l'Inspecteur de l'Education Nationale par l'Ecole. Il appartient, à présent, au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions formulé par ledit Conseil d'Ecole, dont transmission sera faite accompagnée de la grille des horaires à l'Inspecteur de l'Education Nationale par la Commune.

La proposition du Conseil d'Ecole est la suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8:15	8:15	0:00	8:15	8:15
	11:45	11:45	0:00	11:45	11:45
Total matin	3:30	3:30	0:00	3:30	3:30
Après-midi	13:45	13:45		13:45	13:45
	16:15	16:15		16:15	16:15
Total après-midi	2:30	2:30		2:30	2:30
TOTAL JOURNEE	6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE	24:00				

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2018 ;
Vu l'article D 521-10 et D 521-12 du Code de l'Education ;
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 ;

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

- Vu** le décret n°2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
- Vu** le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D 521-12 du Code de l'Education et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020 ;
- Vu** le rapport de Madame Christine MORO, 4^{ème} Adjointe ;
- Vu** le Compte-rendu du Conseil d'Ecole en date du 16 février 2021 ;

Considérant qu'il n'est pas opportun de modifier l'organisation du temps scolaire pour les trois années à venir,

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE MAINTENIR** l'organisation du temps scolaire telle que suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8:15	8:15	0:00	8:15	8:15
	11:45	11:45	0:00	11:45	11:45
Total matin	3:30	3:30	0:00	3:30	3:30
Après-midi	13:45	13:45		13:45	13:45
	16:15	16:15		16:15	16:15
Total après-midi	2:30	2:30		2:30	2:30
TOTAL JOURNEE	6:00	6:00	0:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE	24:00				

- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente décision et **l'AUTORISE** à signer tout document y relatant.

3. FORET - ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur MAURER présente au Conseil Municipal :

- le bilan forestier de 2020 ;
- le programme des travaux d'exploitation et de prévision des coupes 2021 ;
- le programme des travaux patrimoniaux 2021 ;
- l'état d'assiette pour l'exercice 2022.

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

Après avoir entendu la présentation du bilan de 2020, du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour 2021 et l'état d'assiette 2022 ci-dessous :

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

Agence de COLMAR
Unité Territoriale : Kayserberg
Triage(s) de Bonhomme



Votre interlocuteur : M. M. REAULT
Tel : 96 24 13 42 52

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
FORET COMMUNALE - LE BONHOMME - Année 2021

PARCELLES	COUPES A FACONNER (PREVISIONS)										DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU					VOLUME NON FACONNE	VOLUME TOTAL	RECEPTE BRUTE HT (€)	Affectage et façonnage		Débardage	
	Feuilles	Résineux	Bois d'industrie Feuilles	Bois d'industrie Résineux	Claudage	En règle	A l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	(€)	(€)	(€)	(€)			
00.1		425					425	29 479	12 329			4 690	8 479	
21		220	20				220	36 660	17 990			6 820	10 860	
28.a		225					225	14 620		4 950		2 930	6 740	
48.a		800	12				814	16 280		13 520		6 790	16 360	
08.a		180					180	19 930	5 290			2 010	3 030	
16.1		360					360	21 660		7 920		3 960	9 720	
08		350					350	33 660		13 160		6 910	14 250	
00 - 05		500					500	36 660		11 660		5 910	13 560	
06a		15			190	214	165	8 190		6 830		1 820	-2 750	
11a et 12a		360					360	22 660		6 360		4 590	10 260	
001		600					600	36 660		13 200		6 600	16 200	
001		150					150	9 660		3 300		1 650	4 950	
00140		180					180	10 660		3 960		2 160	4 880	
Sociétés et autres		1500			50	129	1 600	18 180		39 220		17 490	22 440	
Sous-Total		6219	82		240	343	6941	372 710	15 590	125 560		72 610	136 950	

PARCELLES	COUPES EN VENTE SUR PIEU (PREVISIONS)					
	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TALLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuilles	Résineux	Feuilles	Résineux		
m3	m3	m3	m3	m3	(€)	
48.a	21	757	8	12	828	1906
48.a	30	856		120	796	980
38		70		10	80	160
01.1		120			120	1200
Total	251	953	8	142	1514	2206

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Depenses HT d'affectage et de façonnage en règle communale :			Depenses HT de débordage et de débilage
Sociétés + charges courtes	24 888		
Charges patronales (43 %)	10 762		Honoraires
Total	35 650		19 623
Depenses HT d'affectage et de façonnage à l'entreprise :	125 960		Assistance à la gestion de la forêt d'œuvre HT
Total dépenses HT d'affectage et de façonnage :	161 610		1 789
			Autres dépenses HT (C) - DPE et CAAA
			1 789
Frais taxes d'exploitation (HT)	236 342		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)
TVA sur les frais d'exploitation :	24 453		138 968

Statistiques : La crise sanitaire impacte le marché du bois. En rouge d'inventés.

L'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par M. M. REAULT

Le Conseil Municipal approuve la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF transmettra à la commune le plan des produits nets imposables tel qu'il revient à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour définir son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.
Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un recouvrement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A KAYSERSBERG

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Robert REAULT



A

Le Maire,



Unité territoriale de Kaisersberg
ETAT D'ASSIETTE 2022

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type Coupe	Unité de Gestion	Surface totale	Surface à désigner	Volume provisionnel	Antécédent Aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
BON		AMEL	27_a	7,27	7,27	487,09	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		AI	27_J	4,34	4,34	177,94	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		AMEL	18_a	15,20	15,20	1 064,40	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		IRR	21_J	4,10	1,70	49,30	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		AMEL	22_a	18,67	18,67	896,16	2022	supprimé	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF	Déjà martelée en 2021 - 956 m3
BON		IRR	28_J	6,48	2,50	87,50	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		IRR	1_J	16,00	17,99	1 295,28	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		IRR	16_J	5,88	4,50	130,50	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		IRR	16_V	3,79	3,79	98,54	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON	0513	IRR	39_J	15,10	0,76	38,00	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Partie Douglas
BON		RGN	61_F	3,95	3,95	339,70	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		IRR	68_J	13,80	12,60	756,00	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	stock - Douglas martelés en 2021 bord de RD
BON		AMEL	51_a	14,59	14,59	898,19	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		AI	51_J	5,97	5,97	202,90	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock
BON		AMEL	53_a	20,12	18,00	720,00	2022	2023	ONF-RC - Raison commerciale	Stock

A Le Bonhomme, le
Le Maire,

A Kaisersberg, le
Le Responsable de l'Unité Territoriale de Kaisersberg
Florent NEAULT
Agence de Colmar - Etat d'Assiette 2022

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

	ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR SERVICE TRAVAUX AG COLMAR 13 rue du Docteur Bucher 68500 GUENWILLER	DEVIS N° DEC-21-869302-00410510 / 11821
Votre interlocuteur : MARC COINTET Tel : 03 89 71 21 88 Mail : marc.cointet@onf.fr Tel Portable : 06 28 91 40 90		Florent VERRET ingénieur 06 24 12 42 52

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BON-HOMME	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BON-HOMME
--	---

Forêt communal de BONHOMME Objet de la prestation : Devis coupes 2021 - FC LE BONHOMME	Coordonnées Client : Tel : 03 89 47 51 03 - Mail : mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr SIRET : 21680044100018
--	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX D'EXPLOITATION					
Honoraires d'ATDO-MOE					
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	6 541,00	M3	3,00	20,00	19 623,00

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT	
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2021	6541,0	M3	152 506,17	
<input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2021	6541,0	M3	72 610,00	
<input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2021	343,0	ST	8 644,00	
Total estimé HT			233 760,17	
Sous-total				
19 623,00 € HT				

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	19 623,00 €
20,00%	19 623,00	3 924,60	Total TVA ⁽¹⁾
			Total TTC ⁽¹⁾
			23 547,60 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois. Le 07/12/2020 Responsable de l'offre JACQUES MERTZ 	Devis lu et accepté pour un montant de : 19 623,00 € HT 23 547,60 € TTC ⁽¹⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
--	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.
 (1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR UT KAYSERSBERG 1, rue des Acacias 68240 KAYSERSBERG Tél : 03 89 71 21 88	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BONHOMME
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qte	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 66 à 72	800,00	MLI	
Sous-total			720,00 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION			
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (*) Localisation : 51.a, 53.j	0,40	HA	
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (*) Localisation : 50.a	0,30	HA	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de cèdre (*) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	50,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : 51.a, 50.a, 51.j	50,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de pin noir (*) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	50,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	150,00	PL	
Sous-total			2 110,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation (*) Localisation : 10.r, 66.r, 71.a, 65.i, 46.a, 48.a	46,00	HA	
<input type="checkbox"/> Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs (*) Localisation : 31.i, 38.a, 39.i	84,00	U	
<input type="checkbox"/> Elagage de peuplements résineux (*) Localisation : 30.i, 38.a, 39.i	59,00	U	
<input type="checkbox"/> Taille de formation (*) Localisation : 41.j, 43.j	2,97	HA	
Sous-total			6 560,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : 18.a	250,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Mise en place de clôture (*) Localisation : 50.a	120,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : P.div Protection des pousses de sapin avec de laine de mouton	1,00	HA	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles (*) Localisation : 51.a, 53.j	100,00	U	



DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
Cocher les actions retenues			
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (*) Localisation : 30j, 40.a, 53.j	2,50	HA	
<input type="checkbox"/> Fourniture de grillage pour régénération (*) Localisation : 50a	150,00	MLJ	
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (*) Localisation : 50a	50,00	U	
Sous-total			13 750,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau	33,00	KM	
Sous-total			4 990,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : P.div	1,00	U	
Sous-total			3 920,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : P.div	1,00	FD	
<input type="checkbox"/> Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels (*) Localisation : 30j Taille de formation éventuelle Ramassage protection individuelle	1	FD	
Sous-total			2 280,00 € HT
			Total : 34 330,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'œuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, MARC GOINTET	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,
Date : 19/02/2021 N. A. V. F.	

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021



Annexe au programme 2021 - Détail des montants

Type de prestation	Actions et localisations	Quantité programmée	Montant FA aux subventions	Fournitures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures soit/hrs HC prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE	Entretien de parcelle Localisation : 08 a 12	800 ML	830 €	0 €	830 €	20 H
	Travaux prélatés à la régénération : présentation de la végétation avant régénération Localisation : 51 a, 53	0,4 HA	126 €	0 €	126 €	4 H
	Travaux prélatés à la régénération : présentation de sol Localisation : 53 a	0,3 HA	126 €	0 €	126 €	4 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION	Fourniture de plants de chêne Localisation : 51a, 53a, 53	80 PL	0 €	400 €	400 €	0 H
	Fourniture de plants de chêne sessile Localisation : 51a, 53a, 53	60 PL	0 €	480 €	480 €	0 H
	Fourniture de plants de pin noir Pin larvé de Corse Localisation : 51a, 53a, 53	50 PL	0 €	480 €	480 €	0 H
	Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 51a, 53a, 53	180 PL	370 €	0 €	370 €	12 H
	Talutage après exploitation Localisation : 10 a, 88 a, 71 a, 85 a, 40 a, 40 a	40 HA	3 620 €	0 €	3 620 €	119 H
TRAVAUX EN VÉGÉTÉS	Mise en place des arbres adaptés désignés Localisation : 31 a, 30 a, 30	84 U	504 €	29 €	533 €	18 H
	Élagage de peuplements récents Localisation : 30 a, 30 a, 30	39 U	504 €	0 €	504 €	18 H
	Taille de formation des haies Localisation : 41 a, 43	2,57 HA	1 134 €	0 €	1 134 €	36 H
	Entretien des clôtures grillagées Localisation : 18 a	283 ML	126 €	0 €	126 €	4 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DÉRIVÉS DE GRÈLE	Mise en place de clôture grillagée pour régénération : installée cert, pose manuelle Localisation : 51a	126 ML	618 €	0 €	618 €	28 H
	Application de ripaül Localisation : P div	1 HA	8 820 €	0 €	8 820 €	280 H
	Protection contre le grêle : hautes et poses de protections individualisées cert Localisation : 51a, 53	130 U	318 €	880 €	1 198 €	10 H
	Protection contre le grêle : installation des protections individualisées Localisation : 30 a, 40 a, 53	2,5 HA	282 €	0 €	282 €	8 H
	Fourniture de grillage pour régénération Localisation : 51a	180 ML	0 €	800 €	800 €	0 H
	Fourniture de plaques pour clôture grillagée pour régénération Localisation : 51a	80 U	0 €	400 €	400 €	0 H
	Entretien des réseaux d'eau Localisation : Réseau	33 KM	4 410 €	0 €	4 410 €	140 H
TRAVAUX D'ACCÈS DU PUBLIC	Travaux - Sécurité du public et prévention des risques : sécurisation des sentiers Localisation : P div	1 U	3 480 €	0 €	3 480 €	193 H
TRAVAUX DIVERS	Sécurisation des bords de bûche de chauffage - Appilage d'arbres de réserve de dernière ligne en sapin/épicéa à 35 cm - Localisation : P div	1 FT	1 372 €	0 €	1 372 €	36 H
	Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels Localisation : 30	1 U	630 €	0 €	630 €	20 H
			27 864 €	3 029 €	30 893 €	948 H

Montants d'assistance technique à donner à notre adjoint	3 935 €
Montants de gestion de la forêt d'accès + équip. de protection + opérations accidentelles agréées (10 % de la somme totale)	2 724 €
Montant total adjoint HT	36 920 €

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021



Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BONHOMME	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BONHOMME
Forêt communale du BONHOMME Objet de la prestation : Devis travaux 2021 : FC LE BONHOMME	Coordonnées Client : Tél : 03 89 47 51 03 - Mail : mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr SIRET : 21680044100018

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRITIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX PATRIMONIAUX					
Honoraires d'ATDO-MOE					
□ Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO)	30 268,99	€	13,00 %	20,00	3 934,97

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Entretien de parcelaire (Ref : 04-LIPA-EA200) Localisation : 66 à 72	800,0	MU	630,00
□ Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (Ref : 04-PIYG-PIV00) Localisation : 51.a, 53.j	0,4	HA	126,00
□ Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (Ref : 04-PRSD-PRSD00) Localisation : 50.a	0,3	HA	126,00
□ Fourniture de plants de cèdre (Ref : 02-PP-CE00) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	50,0	PL	400,00
□ Fourniture de plants de chêne sessile (Ref : 02-PP-CHS00) Localisation : 51.a, 50.a, 51.i	50,0	PL	400,00
□ Fourniture de plants de pin noir Pin laricio de Corse (Ref : 02-PP-P.N.00) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	50,0	PL	400,00
□ Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00) Localisation : 51.a, 50.a, 53.j	150,0	PL	378,00
□ Taillage après exploitation (Ref : 04-DV/P-TOD1) Localisation : 10.r, 66.r, 71.a, 65.l, 46.a, 48.a	46,0	JA	3 622,50
□ Mise en peinture des arbres objectifs désignés (Ref : 04-DV/P-PE01) Localisation : 31.l, 38.a, 39.l	84,0	U	529,00
□ Elagage de peuplements résineux (Ref : 04-ELT/ELR00) Localisation : 30.l, 38.a, 39.l	39,0	U	504,00
□ Taille de formation des feuillus (Ref : 04-ELT/F-TP000) Localisation : 41.l, 43.j	2,97	HA	1 134,00
□ Entretien des clôtures grillagées (Ref : 04-PCLO-FGR01) Localisation : 18.a	350,0	MU	126,00
□ Mise en place de clôture grillagée pour régénération : modèle cerf, pose manuelle (Ref : 04-PCLO-PGR01) Localisation : 50.a	120,0	MU	819,00
□ Application de répulsif (Ref : 04-PROG-REP01) Localisation : P.dv Protection des pousses de sapin avec de laine de mouton	1,0	HA	8 820,00
□ Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf (Ref : 04-PROG-FPIND1) Localisation : 51.a, 53.j	100,0	U	1 115,00
□ Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (Ref : 04-PROG-FIND1) Localisation : 30.l, 40.a, 53.j	2,5	HA	262,49
Total estimatif HT			30 268,99

Edition du 25/11/2020

ONF - OPC - RCS Paris 89520431116 - SIRET 86204311600018
- Siège : 2 av. de St Mandé PARIS CEDEX 12 -

Page 1 / 2

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021



Office National des Forêts

ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR
SERVICE TRAVAUX AG COLMAR
17 rue du Docteur Sucher
68500 GUEBWILLER

DEVIS

N° DEC-21-869302-00408433 / 11821

Votre interlocuteur : MARC COINETTE
Tel : 03 89 71 21 88
Mail : marc.coinette@onf.fr
Tél Portable : 06 26 01 40 90

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
Prestations encadrées	Quantité	Un.			Montant € HT
<input type="checkbox"/> Fourniture de grillage pour régénération (Ref : 02-PCLO-FGR001) Localisation : SDa	150,0	MU			600,00
<input type="checkbox"/> Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (Ref : 02-PCLO-FR001) Localisation : SDa	50,0	U			400,00
<input type="checkbox"/> Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CM00-ER000) Localisation : Réseau	33,0	KM			4 410,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux sécurisation des sentiers (Ref : 04-LOI-SECU00) Localisation : P.div	1,0	U			3 465,00
<input type="checkbox"/> Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieure à 35 cm - (Ref : 04-EXPL-ABT01) Localisation : P.div	1,0	FO			1 372,00
<input type="checkbox"/> Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels (Ref : 04-PROP-EN700) Localisation : 30 j Taille de formation éventuelle Ramassage protection individuelle	1,0	U			630,00
Total estimatif HT					30 268,99
Sous-total					3 934,97 € HT

TVA			Total HT	3 934,97 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	786,99 €
20,00%	3 934,97	786,99	Total TTC ⁽¹⁾	4 721,96 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois.
Le 25/11/2020

Responsable de l'offre JACQUES MERTZ




Devis lu et accepté pour un montant de : 3 934,97 € HT
4 721,96 € TTC ⁽¹⁾

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A _____, le _____
(Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR
SERVICE TRAVAUX AG COLMAR
13 rue du Docteur Bucher
68500 GUEBWILLER

DEVIS

N° DEC-20-869302-00354948 / 11821

Votre interlocuteur :
MARC COINET
Tél : 03.89.71.21.88
Mél : marc.coinet@onf.fr
Tél Portable : 06.28.01.40.90

<p>Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BONHOMME</p>	<p>Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de LE BONHOMME 61 RUE DU 3E SPAHIS ALGERIEN 68650 LE BONHOMME</p>
---	--

<p>Forêt communale du BONHOMME Objet de la prestation : Devis travaux 2020 : FC LE BONHOMME</p>	<p>Coordonnées Client : Tél : 03 89 47 51 03 - Mail : mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr SIRET : 21680044100018</p>
--	---

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX PATRIMONIAUX					
Honoraires d'ATDO-MOE					
□ Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO)	47 958,00	€	13,00 %	20,00	6 234,54

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Entretien du périmètre (Ref : 04-LIPA-EP200) Localisation : 57 à 67	5290,0	MU	1 682,00
□ Entretien de parcelle (Ref : 04-LIPA-EA200) Localisation : 57 à 65 Pose de plaques de parcelles	2620,0	MU	1 632,00
□ Fourniture de plants de sapin pectiné (Ref : 02-FP-S-P00) Localisation : 23-18	85,0	PL	90,00
□ Fourniture de plants d'érables olivés (Ref : 02-FP-ERA-00) Localisation : 40.a	15,0	PL	15,00
□ Fourniture de plants de hêtre (Ref : 02-FP-HET-00) Localisation : 4B.a, 4C.f	40,0	PL	70,00
□ Fourniture de plants de feuillus divers (Ref : 02-FP-FDV-00) Localisation : 40.a	15,0	PL	15,00
□ Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00) Localisation : 40, 4c, 4b, 23, 18	155,0	PL	340,00
□ Ouverture manuelle de filets sylvicoles dans une régénération de moins de 3 m (Ref : 04-CLOI-CFSD1) Localisation : 22.a, 4A.j, 4B.a, 6.j, 62.j, 7A.j 1 et 4 m	4.42	KM	2 652,00
□ Ouverture manuelle de filets sylvicoles dans une régénération de moins de 3 m (Ref : 04-CLOI-CFSD1) Localisation : 31.j, 40.j, 6.j Filets de 2m	1.79	KM	1 088,00
□ Dégagement manuel de régénération naturelle. (Ref : 04-DEGN-MANO1) Localisation : 31.j, 40.j, 4C.j, 9.j Limitation de l'épicéa au profit des minorités.	7.72	HA	3 366,00
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : 30.j	2,0	HA	680,00
□ Toiletage après exploitation (Ref : 04-DNP-TOR01) Localisation : 10.r, 31.j, 59.a, 66.r, 71.a	15.87	HA	2 380,00
□ Mise en peinture des arbres objectifs désignés (Ref : 04-DNP-PEO1) Localisation : 49.j, 15a, 23a	163,0	U	884,00
□ Elagage de peuplements résineux (Ref : 04-ELIT-ELR00) Localisation : 4a.j	210,0	U	1 836,00
□ Cloisonnement d'exploitation : ouverture (Ref : 04-CLOI-CCE00) Localisation : 4A.j 4A - ouverture piste	0.34	KM	816,00
Total estimatif HT			47 958,00

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

	ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR SERVICE TRAVAUX AG COLMAR 13 rue du Docteur Bucher 68500 GUERWILLER	DEVIS
	Votre interlocuteur : MARC COINET Tél : 03.89.71.21.88 Mèl : marc.cointet@onf.fr Tél Portable : 06.26.01.40.90	N° DEC-20-869302-00354948 / 11821

DESCRPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
Prestations encadrées	Quantité	Un.			Montant € HT
<input type="checkbox"/> Taille de formation des feuillus (Ref : 04-ELTF-TFO00) Localisation : 41, 43	2,97	HA			1 224,00
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (Ref : 02-FPRO-REPO1) Localisation : 45 Wobra	10,0	KG			150,00
<input type="checkbox"/> Application de répulsif (Ref : 04-PROG-REPO1) Localisation : 45 Préparation et pose du répulsif	1,0	HA			680,00
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf (Ref : 04-PROG-FPND1) Localisation : P div. Application scotch	1,0	U			8 620,00
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles chevreuil (Ref : 04-PROG-FPND1) Localisation : 6, 4b, 4c 100 filets de protection et piquets en stock	100,0	U			680,00
<input type="checkbox"/> Mise en place de clôture en lattes pour régénération (Ref : 04-PCLO-PLATD1) Localisation : 4B, 4C, 18, 23, 40 6 enclos de 12 x 9m dont fourniture piquets, lattes et clous	252,0	MU			3 480,00
<input type="checkbox"/> Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CHOX-ERD00) Localisation : Réseau Curage traverses	33,0	KM			4 760,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-ERN00) Localisation : Réseau Entretien divers chemins dont pose de 20 traverses en stock	15,0	KM			2 600,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de route empierrée sans rechargement (Ref : 04-DESS-ERED0) Localisation : 4b, 4c, 9 Travail à la pelle sur accotements -3 jours	3,0	KM			2 430,00
<input type="checkbox"/> Empierrement de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-PRN00) Localisation : 4b	0,62	KM			5 040,00
<input type="checkbox"/> Création d'équipements cynégétiques (Ref : 04-CYNE-INV0) Localisation : 14a, 22a 2 clairières	2,0	U			476,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (Ref : 04-LOF-SECL00) Localisation : P div.	1,0	U			272,00
Total montant HT					47 958,00
Sous-total					6 234,54 € HT
TVA					
Taux	Base	Montant			
20,00%	6 234,54	1 246,91			
Total HT					6 234,54 €
Total TVA ⁰⁰					1 246,91 €
Total TTC ⁰⁰					7 481,45 €

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

	ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR SERVICE TRAVAUX AG COLMAR 13 rue du Docteur Buscher 68500 GUERWILLER	DEVIS
Votre interlocuteur : MARC COINET Tél : 03.89.71.21.88 Mél : marc.cointet@onf.fr Tél Portable : 06.28.01.40.90		N° DEC-20-869302-00354948 / 11821

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois. Le 06/11/2019. Responsable de l'offre JACQUES MERTZ 		Devis lu et accepté pour un montant de : 6 234,54 € HT 7 481,45 € TTC ⁽¹⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
<p>- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr</p> <p>- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).</p> <p>- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267)</p> <p>- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.</p> <p>(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative</p>		

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission forestière, avec une précision : la totalité des travaux patrimoniaux sera réalisée sous réserve que les recettes des ventes de bois réalisées atteignent les recettes de ventes de bois prévisionnelles, dans le cas contraire, certains travaux seront reportés (travaux de réfection de chemins par exemple).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **ADOPTE** comme suit :
 - * le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2021 ;
 - * le programme des travaux patrimoniaux pour 2021 ;
 - * l'état d'assiette pour 2022 ;
- Avec les précisions suivantes : la totalité des travaux patrimoniaux sera réalisée sous réserve que les recettes des ventes de bois réalisées atteignent les recettes de ventes de bois prévisionnelles, dans le cas contraire, certains travaux seront reportés (travaux de réfection de chemins par exemple).
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération : programme des travaux d'exploitation - Etat de prévision des coupes 2021, Devis des coupes 2021, Devis des honoraires d'ATDO-MOE concernant les travaux patrimoniaux 2021, programme d'actions pour l'année 2021, état d'assiette 2022.
 - **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

4. MATERIEL POMPIERS - VENTE DU CAMION CAMIVA - OFFRE A 8.000,00 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur MAURER présente l'offre réceptionnée en Mairie le 08 février dernier à hauteur de 8.000,00 € (huit mille euros) pour l'achat du Camion CAMIVA UNIC 75 PC des pompiers.

Vu l'offre reçue par mail en date du 08 février 2021 de M. Damien MOREAU ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2020 n°DEL_2020_07_10 ;

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** de vendre le camion de type CCF IVECO CAMIVA UNIC 75 PC au prix de 8.000,00 € à Monsieur Damien MOREAU demeurant 516 Chemin de la Garniere - 69290 POLLIONNAY ;
- **PREVOIT** les crédits budgétaires en conséquence de ladite vente ;

- **DIT** que les frais de changement de carte grise seront à la charge de l'acheteur ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents et le **CHARGE** de toutes les modalités liées à la présente délibération.

5. BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49) - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc MINOUX.

Le budget eau et assainissement s'équilibre suite aux différentes hausses du prix de l'eau et permet à nouveau d'investir. Monsieur MINOUX invite le Conseil Municipal à décider d'un maintien ou d'une augmentation des tarifs actuels suivants :

- EAU : **1,40 €** ;
- TAXE D'ASSAINISSEMENT: **1,25 €** ;
- REDEVANCE ANTIPOLLUTION : **0,35 €** ;
- REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX : **0,233 €** ;
- COMPTEUR D'EAU SEMESTRIEL : **7,00 €**.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs en eau et assainissement de 2019. Le prix du m³ d'eau, taxes incluses, est donc le suivant, à partir du 1^{er} juillet 2020 :
 - EAU : **1,40 €** ;
 - REDEVANCE ANTIPOLLUTION : **0,35 €** ;
 - REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX : **0,233 €** ;
 - COMPTEUR D'EAU SEMESTRIEL : **7,00 €** ;
 - TAXE D'ASSAINISSEMENT : **1,25 €**.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tous document y attendant.

6. BUDGET REGIE MUNICIPALE (M4) - PRIX DU KWh - VENTE DE CHALEUR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur MAURER explique que lors de la préparation budgétaire au sein de la commission, il a été constaté qu'il y a, pour l'instant, suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'augmentation ou non des tarifs de vente de chaleur.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs de la vente de chaleur :
 - ABONNEMENT (R2) : 44,41 € HT le kW en puissance souscrite pour l'année ;
 - CONSOMMATION (R1) : 64,00 € HT par MWh.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

7. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation ne doit plus être voté depuis 2020, compte tenu de l'application de la réforme de la taxe d'habitation et de sa suppression progressive. La loi de finance pour 2020 a imposé le gel des taux de taxe d'habitation à leur valeur de 2019 avec un système de compensation pour les communes.

Cependant, les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties doivent être votés chaque année, même en cas de maintien desdits taux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou non de ces taux.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des deux taxes directes locales pour 2021, à savoir :
 - **Taxe foncière sur le bâti : 12,86 % (taux communal) + 13,17 % (taux départemental 2020), soit 26,03 % ;**
 - **Taxe foncière sur le non-bâti : 44,88 % ;**
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

8. FONDATION DU PATRIMOINE - ADHESION 2021

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, chaque année, la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75,00 €, correspondant au barème pour les communes de moins de 1000 habitants.

Cela permet notamment de soutenir des projets de réfection et de valorisation du patrimoine national mais également d'être éligible à des subventions provenant de cet organisme pour la réfection du patrimoine communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer d'adhérer à cette Fondation.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75,00 €, dépense inscrite au compte 6574 ;
- **DELIBERERA** chaque année pour décider du versement ou non d'une cotisation d'adhésion à cet organisme ;
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

9. BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - APPROBATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint.

Monsieur MINOUX donne lecture et explication des Comptes Administratifs de 2020 à l'ensemble des conseillers municipaux ; il est précisé que les écritures des comptes de gestion sont conformes à celles des comptes administratifs ; pour la régie municipale du Bonhomme, l'avis du conseil d'exploitation est favorable ;

Il est précisé que les comptes administratifs et de gestion 2020 pour les budgets visés en objet ont été établis respectivement sous les nomenclatures M14, M49 et M4.

Monsieur le Maire étant sorti, le Conseil Municipal, après délibération, et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint,

- **VOTE ET ACCEPTE** à l'unanimité des voix les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

9.1 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL - M 14

9.1.1 - En investissement

Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	146.198,26 euros
Recettes	191.861,21 euros
Résultat excédentaire	45.662,95 euros

9.1.2 - En fonctionnement

Ecritures réalisées avec le Solde N-1

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

Dépense	743.741,02 euros
Recettes	943.547,17 euros
Résultat excédentaire	199.806,15 Euros

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reporter immédiatement les résultats du CA 2020 au BP 2021, ainsi qu'il suit ;
 - au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 102.968,15 euros** ;
 - au compte d'investissement de **recettes 1068 : 96.838,00 euros** ;
 - au compte d'investissement de **recettes 001 : 45.662,95 euros**.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tous documents l'y afférant.

9.2 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT - M 49

9.2.1 - En investissement y compris le solde de N-1

Dépenses	26.960,27 euros
Recettes	41.240,92 euros
Résultat excédentaire	14.280,65 euros

9.2.2 - En fonctionnement y compris le solde de N-1

Dépenses	53.992,32 euros
Recettes	107.833,12 euros
Résultat excédentaire	53.840,80 euros

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reporter immédiatement les résultats du CA 2020 au BP 2021, ainsi qu'il suit ;
 - au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 26.811,80 euros** ;
 - au compte d'investissement de **recettes 1068 : 27.029,00 euros** ;
 - au compte d'investissement de **recettes 001 : 14.280,65 euros**.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tous documents l'y afférant.

9.3 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME (R.M.B.) - M4

9.3.1 - En investissement

Dépenses	18.706,44 euros
Recettes	31.354,18 euros
Résultat excédentaire	12.647,74 euros

9.3.2 - En fonctionnement

Dépenses	59.316,91 euros
Recettes	77.641,15 euros
Résultat excédentaire	18.324,24 euros

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reporter immédiatement les résultats du CA 2020 au BP 2021, ainsi qu'il suit ;
 - au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 18.324,24 euros** ;
 - au compte d'investissement de **recettes 001 : 12.647,74 euros**.
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à signer tous documents l'y afférant.

10. BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire réintègre la Salle et donne la parole à Monsieur Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint.

Monsieur MINOUX donnent lecture et explication des Budgets Primitifs (BP) 2021 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est précisé les budgets primitifs 2021 pour les budgets visés en objet ont été établis respectivement sous les nomenclatures M14, M49 et M4.

10.1. BUDGET GENERAL - M14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, vote à l'équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il suit :

10.1.1. Fonctionnement - voté en équilibre :

Dépenses et recettes : 981.424,00 euros

10.1.2. Investissement – voté en équilibre :

Dépenses et recettes : 262.686,00 euros

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

10.2. BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - M49 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, vote à l'équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il suit :

10.2.1. Fonctionnement - voté en équilibre :

Dépenses et recettes : 103.658,00 euros

10.2.2. Investissement – voté en équilibre :

Dépenses et recettes : 56.881,00 euros

10.3. BUDGET REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME - M4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, vote à l'équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'il suit :

10.3.1. Fonctionnement – voté en équilibre :

Dépenses et Recettes : 69.571,00 euros

10.3.2. Investissement- voté en équilibre :

Dépenses et Recettes : 30.983,00 euros

11. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

11.1. COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR UN PROJET COMMUN DE RPI AVEC L'ECOLE DE LAPOUTROIE

Le Lundi 15 février dernier a eu lieu une réunion en Mairie de LE BONHOMME entre les élus de Lapoutroie (Monsieur Philippe GIRARDIN, Maire, Monsieur Vincent COMPAGNON, 1^{er} Adjoint au Maire et Madame Isamariles MARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire) et les élus de LE BONHOMME (Monsieur Frédéric PERRIN, Maire, Madame Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe au Maire, Monsieur Pascal MAURER, 2nd Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint au Maire, Madame Christine MORO, 4^{ème} Adjointe au Maire ainsi que Madame Audrey DIDIERJEAN et Monsieur Florent PETITDEMANGE, Conseillers municipaux).

Monsieur COMPAGNON et Madame MORO ont travaillé sur un éventuel RPI afin d'éviter, un jour, que notre convention actuelle ne cesse brutalement du fait d'un non renouvellement. Le calendrier de ce projet de RPI serait pour la rentrée 2022-2023. En effet, il faut valider le projet un an au minimum avant la rentrée d'application auprès de l'Education Nationale. La Commune de Lapoutroie doit encore valider ce projet en conseil municipal.

11.2. AS CANTON VERT - CLUB DE FOOT DU CANTON VERT - PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOT

Monsieur Frédéric PERRIN a reçu une demande de la part de la commune de Fréland à propos du financement de l'entretien des terrains de foot à charge de l'Association AS CANTON VERT. En effet, initialement, ces frais étaient divisés entre les communes de Fréland, Lapoutroie et Orbey. Cependant, la commune de Fréland voyant ses recettes diminuer du fait de la crise du marché du bois, demandent que toutes les communes du Canton Vert y participent, à savoir également les communes de Labaroche et Le Bonhomme. La clé de répartition se ferait selon les licenciés présents dans chaque commune. Pour Le Bonhomme, pour cette année, il y a sept licenciés, ce qui représenterait un coût global de 1.500,0 0€ restant à charge de la commune du Bonhomme.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce point en proposant de participer à ces frais d'entretien, mais en précisant de suite que cette participation ne concerne que les frais d'entretien des terrains. Tout investissement supplémentaire devra être soumis au Conseil Municipal sur la base d'une convention autre. Par ailleurs, la commune du Bonhomme ne participerait à ces frais uniquement si toutes les communes y participent (y compris la commune de Labaroche).

Le Conseil Municipal y réfléchit et la discussion reste ouverte, mais n'émet ni un avis favorable, ni un avis défavorable. Cependant, tous s'accordent sur les conditions de la potentielle participation exposées ci-dessus par Monsieur le Maire.

11.3. VENTE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur PERRIN a proposé les locaux de l'ancienne Poste à une personne en recherche d'investissement dans le locatif. La visite des locaux aura lieu courant de la semaine du 22 février au 28 février 2021.

11.4. REMPLACEMENT POUR CONGE MATERNITE DE LA SECRETAIRE GENERALE

Ce vendredi 19 février ont eût lieu les entretiens d'embauche. Trois personnes avaient été retenues, l'une s'est désistée. Sur les deux personnes entrevues, une personne semble correspondre et passera une journée avec la Secrétaire Générale afin de faire le point sur les dossiers en cours et les procédures de la Commune (le mercredi 24 février 2021).

11.5. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 26 mars 2021 à 19h00 en Salle des Fêtes.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Vendredi 19 février 2021

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE 68650 LE BONHOMME de la SEANCE du Vendredi 19 février 2021 – 19 h 00

- 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ECOLE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2021-2022
- 3- FORET - ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX 2021
- 4- MATERIEL POMPIERS - VENTE DU CAMION CAMIVA - OFFRE A 8.000,00 €
- 5- BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49) - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 6- BUDGET REGIE MUNICIPALE (M4) - PRIX DU KWh - VENTE DE CHALEUR
- 7- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
- 8- FONDATION DU PATRIMOINE - ADHESION 2021
- 9- BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - APPROBATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020
- 10- BUDGET COMMUNAL - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET REGIE MUNICIPALE - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021
- 11- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

Noms – Prénoms - Fonctions	Signatures	Procurations
PERRIN Frédéric, Maire		
SCHLUPP Corinne, 1 ^{ère} adjointe		
MAURER Pascal, 2 ^{ème} adjoint		
MINOUX Jean-Marc, 3 ^{ème} adjoint		
MORO Christine, 4 ^{ème} adjointe		
BARADEL Pascal, Conseiller municipal délégué		
BIANCHI Jean-Noël, Conseiller municipal délégué		
CALONEGO Melissa, Conseillère municipale		
DIDIERJEAN Audrey, Conseillère municipale		
ROMAN Julien, Conseiller municipal		
FISCHER RUBIELLA Sylvie, Conseillère municipale		
CLAUDEPIERRE Marion, Conseillère municipale		
PETITDEMAGE Florent, Conseiller municipal		
MASSON Gabrielle, Conseillère municipale		
MICLO Martial, Conseiller municipal		